



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MAYOTTE**

**Recueil**  
**des Actes Administratifs**  
**de la Préfecture de Mayotte (RAA)**

**Édition SPECIALE N° 53**

**Mois de : JUIN 2016**

**DATE DE PARUTION : 24 JUIN 2016**

**IMPORTANT**

**Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle ([raa@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:raa@mayotte.pref.gouv.fr))**

SOMMAIRE Édition SPECIALE du mois de JUIN 2016

SECRETARIAT GENERAL	SIGNE LE	Pages
Arrêté n° 10406/SG/DOUANES/2016 portant délégation de signature à M. Denis GILIGNY, directeur régional des douanes de Mayotte	23/06/16	2
DIRECTION DE L' ALIMENTATION DE L' AGRICULTURE ET DE LA FORET		
Décision modificative portant subdélégation de signature aux agents de la DAAF	21/06/16	1
VICE- RECTORAT DE MAYOTTE		
Décision n° 040/VC/2016 portant sur l'organisation des circonscriptions du premier degré	30/05/16	3
Décision n° 041/VC/2016 portant sur la carte des formations supérieures dans les établissements scolaires publics	30/05/16	2
Décision n° 042/VC/2016 portant sur la carte des formations professionnelles dans les établissements scolaires publics	30/05/16	14
Décision n° 043/VC/2016 portant sur les langues vivantes étrangères proposées dans les établissements de 2nd degré	30/05/16	2



**PRÉFET DE MAYOTTE**

Secrétariat général

**ARRÊTÉ N° 10406/DOUANES/2016 du 23 JUIN 2016**

**portant délégation de signature à Denis GILIGNY, directeur régional des douanes de Mayotte**

LE PRÉFET DE MAYOTTE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 16 mai 2014 portant nomination de M. Bruno ANDRÉ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 6 mai 2016 du Président de la République portant nomination de M. Frédéric VEAU, en qualité de Préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 février 2013 du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État nommant M. Denis GILIGNY, en qualité de directeur régional des douanes de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 2014 portant mutation, de Monsieur Laurent RINJONNEAU, en qualité d'inspecteur principal de 1ère classe pour assurer les fonctions de secrétaire général et chef du pôle « gestion et logistique » à la direction régionale des douanes de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 juin 2015 portant mutation de Monsieur Claude CEBEDIO, directeur des services douaniers de 1ère classe, en qualité de chef du pôle « action économique » à la direction régionale des douanes de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 juin 2015 portant mutation de Monsieur Jean-Pierre LACAZE, inspecteur principal de 1ère classe des douanes, en qualité de chef du pôle « orientation des contrôles » à la direction régionale des douanes de Mayotte ;

- VU l'arrêté ministériel du 26 février 2016 portant nomination et affectation de Monsieur Michel BLANQUART, en qualité de chef de service comptable de 1er catégorie de la recette régionale des douanes de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 6918/SG/2016 du 23 mai 2016 portant délégation de signature à M. Bruno ANDRÉ, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°7205/SG/DOUANES du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur. Denis GILIGNY, directeur régional des douanes de Mayotte

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Denis GILIGNY, directeur régional des douanes, à l'effet de signer en mon nom tous les documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses du budget, d'une part, ainsi qu'à la liquidation et à l'émission des titres de recettes exécutoires sur ce même budget, d'autre part, en ce qui concerne les dépenses et les recettes liées à l'activité de la direction régionale des douanes de Mayotte.

**Article 2.** - Cette délégation s'applique également à la signature des marchés publics passés dans le cadre de l'activité du service dans la limite des seuils arrêtés par M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**Article 3.** - Demeurent exclus de cette délégation de signature :


- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- Les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier déconcentré.

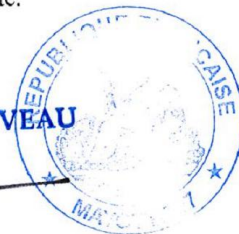
**Article 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GILIGNY, subdélégation de signature est donnée à M. Claude CEBEDIO, DSD1 chef du « pôle action économique » et adjoint du directeur régional, à M. Michel BLANQUART, DSD1, chef de service de la recette régionale des douanes de Mayotte, , à M. Jean-Pierre LACAZE, IPI, chef du « pôle orientation des contrôles », à M. Monsieur Laurent RINJONNEAU, IPI assurant les fonctions de secrétaire général et chef du pôle « gestion et logistique » à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

**Article 5.** - L'arrêté préfectoral n° 7205/SG/DOUANES du 23 mai 2016 portant délégation de signature à M. Denis GILIGNY, directeur régional des douanes de Mayotte est abrogé.

**Article 6.** - Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, le directeur régional des douanes et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet,

  
Frédéric VEAU





PREFET DE MAYOTTE

Direction de l' alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de Mayotte

Secrétariat Général

Mamoudzou, le 21 juin 2016

### Décision modificative portant subdélégation de signature aux agents de la DAAF

LE DIRECTEUR DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE MAYOTTE :

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;  
**Vu** le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de Mayotte – M. VEAU Frédéric ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°7249/SG/DAAF du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte, et notamment son article 4 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°7251/SG/DAAF/PDR du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte, pour ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de Développement Rural de Mayotte (PDR) ;  
**Vu** la décision de subdélégation du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 2 juin 2016 portant subdélégation aux chefs de service de la DAAF ;

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : il est ajouté à l'article 2 de la décision de subdélégation du 2 juin 2016 :

- M. Rémy FARCY, chef du Service Développement des Territoires Ruraux (SDTR) :
  - soutien au développement rural : les rapports et correspondances relatifs à l'instruction et à la constatation du service fait dans les cadre des dispositifs d'aide HSIIC relevant du service : TO 431, 432, 711, 721, 741, 751, 761, 16.5.1.
- M. Kévin POVEDA, chef du Service Europe et Programmation (SEP) :
  - descriptifs détaillés de mise en œuvre (DDMO) et autres documents relatifs à l'instrumentation de l'outil OSIRIS sur l'ensemble des mesures hors SIGC du Programme de Développement Rural de Mayotte (liste annexée à l'arrêté préfectoral n°7251.SG/DDAF/PDR du 23 mai 2016).

Le reste sans changement.

Article 2 : les chefs de service de la DAAF sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Directeur  
Le Directeur  
JM BERGES  
Jean-Michel BERGES



Mamoudzou, le 30 mai 2016

Décision n° ...0.40.....

### LE VICE-RECTEUR

#### Division de l'Organisation Scolaire

Réf. n° 01/DOS/PJ/RA/2016

Affaire suivie par :  
Patricia JAILLET  
Téléphone :  
02 69 61 95 25  
Courriel :  
patricia.jaillet@ac-mayotte.fr

Site Internet :  
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :  
BP 76  
97 600 MAMOUZOU

- Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;
- Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Éducation Nationale, notamment les articles
  - L211-2 et suivants relatifs aux compétences de l'Etat
  - L214-12 et suivants relatifs à l'orientation, la formation professionnelle et l'apprentissage
  - L262-1 et suivants relatifs au conseil de l'éducation nationale à Mayotte ;
- Vu le Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu l'avis du Comité Technique Spécial de Mayotte du 16 mars 2016 ;
- Vu l'avis du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte du 25 avril 2016

### DECIDE

**Article 1 :** l'organisation des circonscriptions du premier degré est modifiée à la rentrée 2016 avec la création de deux nouvelles circonscriptions :

- **Circonscription n° 10 – ACOUA**
- **Circonscription n° 11 – BOUENI**

**Article 2 :** l'organisation du second degré est modifiée avec l'ouverture de deux nouveaux établissements :

- **Collège de OUANGANI**
- **Lycée polyvalent de MAMOUZOU Nord**

**Article 3 :** la liste des écoles rattachées à chaque circonscription et le secteur de recrutement de chaque collège figurent en annexe.

**Article 4 :** le présent arrêté prend effet dès à présent pour la préparation de la rentrée 2016.



**Arrêté de sectorisation - rentrée 2016**  
SECTEURS GEOGRAPHIQUES DE RECRUTEMENT DES COLLEGES ET LYCEES

CIRCO IenD	ECOLE MATERNELLE	N° école	ECOLE ELEMENTAIRE	N° école	COMMUNE	COLLEGE	LYCEE
IEN Mamoudzou Centre	Cavani sud mat	9760240G	Cavani Sud	976 0160 V	MAMOUDZOU	DOUJANI REP + 9760009F	LYcée BAIMANA & Lycée MAM NORD
	Doujani Mat	9760198L	Cavani Sud 2 Doujani 1 Doujani 2 MTsapéré Bonovo	976 0288 J 976 0025 Y 976 0289 K 976 0208 X	MAMOUDZOU MAMOUDZOU MAMOUDZOU MAMOUDZOU		
	Cavani Jardin fleuri Mat	9760228U	Cavani Briquetterie Cavani Stade Mangulier	976 0216 F 976 0100 E 976 0064 R	MAMOUDZOU MAMOUDZOU MAMOUDZOU	M'GOMBANI	
IEN Mamoudzou Nord	Annexe mat	9760311J	Boboka	976 0065 S	MAMOUDZOU	9760219J	LYcée Mam Nord & BAIMANA
	M'Gombani mat	9760241H	Boboka annexe M'Gombani	976 0312 K 976 0217 G	MAMOUDZOU MAMOUDZOU		
	Kawéni 1 mat T6	9760151K	Kawéni 1 Village Ex PPF Kawéni Kawéni Annexe T17 Kawéni 3 Stade	976 0366 T 976 0114B 976 0347 Y 976 0251 U	MAMOUDZOU MAMOUDZOU MAMOUDZOU MAMOUDZOU	KAWENI 1 REP+ 9760162X	
	Kawéni 2 mat T9	9760152L	Kawéni 2 Poste	976 0188 A	MAMOUDZOU	KAWENI 2	
IEN Kougou			Kougou Baobab Kougou Plage	976 0202 R 976 0132 P	KOUNGOU KOUNGOU	MAJICAVO REP+ 9760369X	LYcée Mam Nord & BAIMANA
	Majicavo Koropa mat	9760252V	Majicavo Koropa 1 Majicavo Koropa 2 Majicavo Koropa 3 primaire	976 0204 T 976 0062 N 976 0253 W	KOUNGOU KOUNGOU KOUNGOU		
	Majicavo lamir mat	9760293P	Majicavo Lamir	976 0131 N	KOUNGOU		
	Kougou mat	9760386R	Kougou plateau Primaire	976 0310 H	KOUNGOU	KOUNGOU	
	Kougou mat	9760215E	Kougou Mairie	976 0021 U	KOUNGOU		
IEN Bandraboua	Kangani mat	9760150J	Kangani Longoni Primaire Longoni Elémentaire Trévani	976 0060 L 976 0061 M 976 0318 S 976 0063 P	KOUNGOU KOUNGOU KOUNGOU KOUNGOU	9760244L	LYCEE DU NORD
	Trévani mat	9760156R				DZOU MOGNE 9760094Y	
	Bandraboua 1 Mat	9760142A	Bandraboua Mairie	976 0043 T	BANDRABOUA		
	Bandraboua 2 Mat	9760291M	Bandraboua Village	976 0138 W	BANDRABOUA		
	Bouyouni Mat	9760262F	Bouyouni	976 0045 V	BANDRABOUA		
	Dzoumogné Mat	9760147F	Dzoumogné 1 Dzoumogné 2	976 0014 L 9760300 X	BANDRABOUA BANDRABOUA		
MTsangamboua Mat	9760196J	MTsangamboua	976 0018 R	BANDRABOUA			
Handréma Mat	9760197K	Handréma	976 0044 U	BANDRABOUA			
IEN Acoua (création R2016)	Hamjago Plage Mat	9760228S	Hamjago Plateau	976 0249 S	MTZAMBORO	MTSAMBORO 9760230W	LYCEE DU NORD
	MTsahara plage Mat	9760242J	MTsahara Plage MTsahara Plateau	976 0016 N 976 0134 S	MTZAMBORO MTZAMBORO		
	Mtsamboro Mairie T6 Mat	9760227T	MTzamboro 2	976 0070 X	MTZAMBORO	MTSANGAMOUI 9760167C	
	Mtsamboro Plage T3 Mat	9760250T	MTzamboro 3	976 0211 A	MTZAMBORO		
	Chembenyoumba mat	9760143B	Chembenyoumba Mliha Primaire	976 0068 V 976 0069 W	MTSANGAMOUI MTSANGAMOUI		
	MTsangmouji centre mat	9760243K	MTsangamouji 1	976 0019 S	MTSANGAMOUI		
	MTsangmouji plateau mat	9760223N	MTsangamouji 2 MTsangamouji 3 MTsangamouji 4	976 0121 C 976 0122 D 976 0212 B	MTSANGAMOUI MTSANGAMOUI MTSANGAMOUI		
	Acoua Mat	9760168D	Acoua 1 Acoua 2 Acoua 3	976 0015 M 976 0081 J 976 0124 F	ACOUA ACOUA ACOUA	9760167C	
	MTsangadoua Mat	9760169E	MTsangadoua	976 0082 K	ACOUA		
	IEN Mamoudzou Sud	Passamaïnty stade mat	9760203S	Passamaïnty 1 Passamaïnty 2	976 0067 U 976 0123 E	MAMOUDZOU MAMOUDZOU	
Passamaïnty Mhogoni mat		9760247P	Passamaïnty 3 Mhogoni Vahibé 1	976 0261 E 976 0086 P	MAMOUDZOU MAMOUDZOU		
Vahibé T6 mat		9760200N	Vahibé 2	976 0268 M	MAMOUDZOU		
Tsoundzou 1 Mat		9760177N	Tsoundzou 1 Tsoundzou 2 primaire	976 0087 R 976 0301 Y	MAMOUDZOU MAMOUDZOU	KWALÉ 9760368W	

CIRCO TerD	ÉCOLE MATERNELLE	N° école	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	N° école	COMMUNE	COLLEGE	LYCEE	
IEN Dombéni	Dombéni mat Hajangoua mat Iloni mat	9760148G 9760154N 9760149H	Dombéni Hajangoua Iloni Ongoujou Ongoujou Primaire	976 0020 T 976 0085 N 976 0101 F 976 0054 E 976 0257 A	DEMBENI DEMBENI DEMBENI DEMBENI DEMBENI	DEMBENI REP+ 9760245M	NI de	
	Tsararano Mat Bandréle mat	9760157S 9760170F	Tsararano Bambo-Est Primaire Bandréle Kavani Nyambadao primaire Hamouro Primaire	976 0055 F 976 0090 U 976 0128 K 976 0083 L 976 0337M	DEMBENI BANDRELE BANDRELE BANDRELE BANDRELE			BANDRELE REP+ 9760179R
IEN Bouéni (création R2016)			Dapani Primaire Mtsamoudou Primaire	976 0046 W 976 0146E	BANDRELE BANDRELE	KANI-KELI  9760166B	LYCEE DE CHIRONGUI	
	Kani Kéli Mat	9760189B	Choungou Primaire Kani-Bé Primaire Kani-Kéli M'Boufni Primaire Mronabeja Primaire Passé-Kéli Primaire	976 0057 H 976 0336 L 976 0031 E 976 0059 K 976 0032 F 976 0181 W	KANI-KELI KANI-KELI KANI-KELI KANI-KELI KANI-KELI KANI-KELI			
	M'Zouzazia mat	9760235B	M'Zouzazia Bambo-Ouest primaire	976 0034 H 976 0048 Y	BOUENI BOUENI			
	Bouéni Plage mat	9760236C	Bouéni 1	976 0029 C	BOUENI			
	Hagnoudrou mat	9760172H	Hagnoudrou	976 0084 M	BOUENI			
	Molnatrindri mat	9760173J	Molnatrindri Malamani Primaire	976 0089 T 976 0051 B	BOUENI CHIRONGUI			
	Tsimkoura mat	9760201P	Tsimkoura	976 0063 D	CHIRONGUI			
	Chirongui mat	9760195H	Chirongui 1 Chirongui 2	976 0030 D 976 0088 S	CHIRONGUI CHIRONGUI			
IEN SADA	Poroani mat	9760255Y	Miréréni Primaire Poroani 1 Poroani 2	976 0052 C 976 0035 J 976 0133 R	CHIRONGUI CHIRONGUI CHIRONGUI	SADA  9760180S	LYCEE DE SADA / LYCEE de KAHANI	
	Sada 1 Mitsangani Mat Sada 2 bandrani mat	9760210Z 9760238E	Sada 1 Sada 2 Sada 3 Sada 4	976 0039 N 976 0075 C 976 0076 D 976 0129 L	SADA SADA SADA SADA			
	Mangajou mat	9760178P	Mangajou	976 0077 E	SADA			
	Chiconi Kavani mat	9760324Y	Chiconi Kavani	976 0319T	CHICONI			
	Chiconi Ourini mat	9760193F	Chiconi 4 ourini	976 0140 Y	CHICONI			
	Chiconi centre mat	9760192E	Chiconi 5	976 0209 Y	CHICONI			
	Sohoa mat	9760174K	Sohoa	976 0050 A	CHICONI			
IEN Tsingoni	Barakani 1 Mat	9760258B	Barakani 1 Barakani 2	976 0038 K 976 0187 Z	OUANGANI OUANGANI	OUANGANI 9760371Z	LYCEE DE SADA / LYCEE de KAHANI	
	Ouangani 1 Mat	9760155P	Ouangani 1 Ouangani 2 Kahani Primaire	976 0102 G 976 0231 X 9760303 A	OUANGANI OUANGANI OUANGANI			
	Combani 1 mat	9760144C	Combani 1	976 0038 M	TSINGONI			
	Combani 2 Mireréni Mat	9760145D	Combani 2 Mroalé Primaire	976 0079 G 976 0302 Z	TSINGONI TSINGONI			
	Tsingoni Mat	9760191D	Tsingoni	976 0040 P	TSINGONI			
IEN Dzaoudzi	L'Abattoir 3 Badamiers Mat L'Abattoir 5 Moya Mat L'Abattoir 6 Four à chaux mat L'Abattoir 7 Toutouroucha Mat	9760225R 9760190C 9760194G 9760306D	Labattoir 3 Badamiers Labattoir 4 Moriombeni Labattoir 5 Moya Labattoir 6 Four à chaux Labattoir 7 Toutouroucha	976 0093 X 976 0024 X 976 0139 X 976 0186 Y 976 0260 D	LABATTOIR LABATTOIR LABATTOIR LABATTOIR LABATTOIR	LABATTOIR  9760008E	LYCEE PETITE TERRE	
			Labattoir T17 Labattoir 2 Potelea	976 0385 P 976 0066 G	LABATTOIR LABATTOIR			
	Pamandzi 5 Mat Pamandzi 6 Mat Pamandzi 7 mangaloute Mat	9760239F 9760221L 9760248R	Pamandzi 1 Sadravangue Pamandzi 2 Sabili Pamandzi 3 Bahoni Pamandzi 4 Bandrahari Pamandzi 5 Decase ECAP	976 0027 A 976 0073 A 976 0074 B 976 0092 W 976 0185 X	PAMANDZI PAMANDZI PAMANDZI PAMANDZI PAMANDZI			
								PAMANDZI
								PAMANDZI
								PAMANDZI
								PAMANDZI
								PAMANDZI





Mamoudzou, le 30 mai 2016

Décision n° 041

### LE VICE-RECTEUR

#### Division de l'Organisation Scolaire

Réf. n° 02/DOS/PJ/RA/2016

Affaire suivie par :

Patricia JAILLET

Téléphone :

02 69 61 95 25

Courriel :

patricia.jaillet@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUZOU

- Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;
- Vu la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Éducation Nationale, notamment les articles
  - L211-2 et suivants relatifs aux compétences de l'Etat
  - L214-12 et suivants relatifs à l'orientation, la formation professionnelle et l'apprentissage
  - L262-1 et suivants relatifs au conseil de l'éducation nationale à Mayotte ;
- Vu le Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu l'avis du Comité Technique Spécial de Mayotte du 16 mars 2016 ;
- Vu l'avis du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte du 25 avril 2016

### DECIDE

**Article 1 :** La carte des formations supérieures dans les établissements scolaires de Mayotte est modifiée, à compter de la rentrée 2016, selon les dispositions suivantes :

Lycées Publics	NIVEAU	Ouverture ou modification de capacité	Fermeture	Observations
Lycée du NORD	1 <sup>ère</sup> année BTS Banque, conseiller de clientèle (particuliers)		1 x 16	Transfert au lycée de Petite Terre
	1 <sup>ère</sup> année BTS Assistant de Gestion PME/PMI	1 x 24		
Lycée de PETITE TERRE	1 <sup>ère</sup> année BTS Banque, conseiller de clientèle (particuliers)	1 x 12		Transfert du lycée du Nord
	1 BTS2 Professions immobilières	1 x 12		Diminution de capacité



**Article 2 :** liste des formations supérieures implantées dans les établissements de Mayotte à la rentrée 2016 :

Établissement	Formation		Intitulé	Capacité
Lycée Bamana - Mamoudzou	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Assistant de gestion de PME/PMI	24
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Assistant de gestion de PME/PMI	24
	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Assistant de manager	24
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Assistant de manager	24
	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Services informatiques aux organisations	16
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Services informatiques aux organisations	16
	CPES	1 <sup>ère</sup> année	Classe préparatoire aux études scientifiques	30
Lycée de SADA	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Management des unités commerciales	24
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Management des unités commerciales	24
	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Négociation et Relation Client	24
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Négociation et Relation Client	24
Lycée de Petite Terre	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Comptabilité et gestion	24
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Comptabilité et gestion	24
	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Professions immobilières	12
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Professions immobilières	16
	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Banque, conseiller de clientèle	12
Lycée du Nord	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Assistant de gestion PME/PMI	24
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Banque, conseiller de clientèle	16
Lycée de Kawéni	BTS	1 <sup>ère</sup> année	Hôtellerie-restauration	15
	BTS	2 <sup>ème</sup> année	Hôtellerie-restauration	15

**Article 3 :** Les chefs d'établissements sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de la rentrée 2016.





Mamoudzou, le 30 mai 2016

Décision n° ....0...h.2....

### LE VICE-RECTEUR

#### Division de l'Organisation Scolaire

Réf. n° 03/DOS/PJ/RA/2016

Affaire suivie par :  
Patricia JAILLET  
Téléphone :  
02 69 61 95 25  
Courriel :  
patricia.jaillet@ac-mayotte.fr

Site Internet :  
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :  
BP 76  
97 600 MAMOUZOU

- Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;  
Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
Vu le Code Général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'Éducation Nationale, notamment les articles  
- L211-2 et suivants relatifs aux compétences de l'Etat  
- L214-12 et suivants relatifs à l'orientation, la formation professionnelle et l'apprentissage  
- L262-1 et suivants relatifs au conseil de l'éducation nationale à Mayotte ;  
Vu le Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
Vu l'avis du Comité Technique Spécial de Mayotte du 16 mars 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte du 25 avril 2016 ;

### DECIDE

**Article 1 :** La carte des formations professionnelles dans les établissements scolaires publics de Mayotte est modifiée, à compter de la rentrée 2016, selon les dispositions suivantes :

Lycées Publics	NIVEAU	Ouverture	Fermeture	Observations
Lycée BANDRELE	Terminale ARCU	1 x 32		Suite de scolarité
Lycée de KAHANI	Terminale Logistique	1 x 24		Suite de scolarité
Lycée de CHIRONGUI	2 CAP2 Charpentier de marine		1 x 15	Fin de scolarité
	1 <sup>ère</sup> Technicien Construction Bois	1 x 15		Suite de scolarité
Lycée de DEMBENI	1 <sup>ère</sup> & 2 <sup>ème</sup> CAP2 Agent de propreté et d'hygiène	1 x 15 1 x 15		Transfert du lycée de P. TERRE
Lycée de PETITE TERRE	1 <sup>ère</sup> & 2 <sup>ème</sup> CAP2 Agent de propreté et d'hygiène		1 x 15 1 x 15	Transfert au lycée de DEMBENI
Lycée de MAMOUZOU NORD	2 <sup>nde</sup> ARCU	1 x 32		Ouverture de l'établissement Rentrée 2016
	1 <sup>ère</sup> ARCU	1 x 32		
	2 <sup>nde</sup> Gestion Administration	1 x 32		
	1 <sup>ère</sup> Gestion Administration	1 x 32		



**Article 2 :** La carte des formations professionnelles dans les établissements scolaires privés de Mayotte est modifiée, à compter de la rentrée 2016, selon les dispositions suivantes :

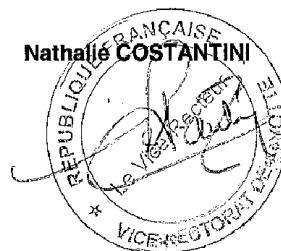
Lycée Privé	NIVEAU	Ouverture	Fermeture	Observations
LEA Espérance	1 CAP2 Petite Enfance	1 x 24		Ouverture

**Article 3 :** La carte des formations générales et technologiques dans les établissements scolaires publics de Mayotte est modifiée, à compter de la rentrée 2016, selon les dispositions suivantes :

Lycée	NIVEAU	Ouverture	Fermeture	Observations
Lycée de KAHANI	Terminale SSvt	X		Suite de scolarité
Lycée de CHIRONGUI	Terminale STD2A	X		Suite de scolarité
Lycée de BAMANA	1 <sup>ère</sup> STL option sciences physiques en laboratoire	X		Ouverture
	1 <sup>ère</sup> STI2D	X		Ouverture

**Article 3 :** La liste des formations (*générales, technologiques et professionnelles*) de chaque établissement à la rentrée 2016 est la suivante : cf pièces jointes en annexe

**Article 4 :** Les chefs d'établissements sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de la rentrée 2016.



**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
BANDRÉLÉ**

2016/2017				
LP BANDRÉLÉ	Formations professionnelles		Capacité d'accueil	
	3 <sup>e</sup> prépa pro	R 2015		24
	ULIS		10	
CAP 1A	Agent Polyv. Restauration	Assist. Tech. Milieux Famil. Collect.	12	
		Assist. Tech. Milieux Famil. Collect.	24	
		Employé vente Pds Equip Courants	15	
		Employé vente Pds Aliment.	15	
		Petite Enfance	24	
	CAP 2A	Agent Polyv. Restauration	Assist. Tech. Milieux Famil. Collect.	12
			Assist. Tech. Milieux Famil. Collect.	24
			Employé vente Pds Equip Courants	15
			Employé vente Pds Aliment.	15
			Petite Enfance	24
2 <sup>de</sup> PRO	ARCU	Gestion Administration	32	
		Gestion Administration	32	
1 <sup>ère</sup> PRO	ARCU	Gestion Administration	32	
		Gestion Administration	32	
Term PRO	ARCU R2016	Gestion Administration	32	
		Gestion Administration	32	
			<b>406</b>	

Langues vivantes

Anglais - Espagnol



ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
DZOUMOGNÉ



2016/2017			
LP DZOUMOGNÉ	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	CAP 1A	Carreleur mosaïste	
Construct. Béton Armé Bât			15
Construct. Canalis. T. P.			15
Install. Sanitaire			15
Maçon			15
Peintre Applic. Revêtement.			15
Prép. Réal. Ouv. Elect.			15
Serrurier Métallier			15
Install. Froid Conditionn. D'air			15
Maint. Bât. Collect.			15
CAP 2A	Carreleur mosaïste		15
	Construct. Béton Armé Bât		15
	Construct. Canalis. T. P.		15
	Install. Sanitaire		15
	Maçon		15
	Peintre Applic. Revêtement.		15
	Prép. Réal. Ouv. Elect.		15
	Serrurier Métallier		15
	Froid Climat.		15
	Maint. Bât. Collect.		15
2 <sup>de</sup> PRO	Techn. Etudes Bât B Assist Archit		15
	Techn. Etudes Bât A Etudes Eco		30
	Techn. Froid Cond. Air		15
	Techn. Etudes Bât Org. Réal. Gros O.		30
	Techn. Géomètre-Topog.		15
	Travaux Publics		15
1 <sup>ère</sup> PRO	Techn. Etudes Bât B Assist Archit		15
	Techn. Etudes Bât A Etudes Eco		30
	Techn. Froid Cond. Air		15
	Techn. Etudes Bât Org. Réal. Gros O.		30
	Techn. Géomètre-Topog.		15
	Travaux Publics		15
Term PRO	Techn. Etudes Bât B Assist Archit		15
	Techn. Etudes Bât A Etudes Eco		30
	Techn. Froid Cond. Air		15
	Techn. Etudes Bât Org. Réal. Gros O.		30
	Techn. Géomètre-Topog.		15
	Travaux Publics		15
			<b>660</b>

Langues vivantes

Anglais - Espagnol



**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :**

**KAHANI**

2016/2017			
Lycée de KAHANI	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	CAP 1A	Maint. Véhic. Auto Op A Voiture particulière	10
Maint. Véhic. Auto Op C Motocycles		10	
CAP 2A	Prépa Entr. Embarcations Plaisance	20	
	Vendeur Magasinier Pièces Auto	30	
	Petite Enfance	30	
	Maint. Mat. Op Mat. Parcs Jardins	20	
	Maint. Véhic. Auto Op A Voiture particulière	10	
	Maint. Véhic. Auto Op C Motocycles	10	
2nde PRO	Prépa Entr. Embarcations Plaisance	20	
	Vendeur Magasinier Pièces Auto	30	
	Petite Enfance	30	
	Maint. Mat. Op Mat. Parcs Jardins	20	
	Logistique	24	
	SPVL	32	
	ASSP Op Structures	64	
	Métiers de l'électronique	60	
	Maint. Mat. Op Mat. Parcs Jardins	10	
	Maint. Véhic. Auto Op A Voiture particulière	50	
1ère PRO	Maint. Véhic. Auto Op B Véhic Trans Rout	10	
	Maint. Véhic. Auto Op C Motocycles	10	
	Maint. Nautique	20	
	Logistique R 2015	24	
	SPVL	32	
	ASSP Op Structures + Op A Domicile	64	
	Métiers de l'électronique	60	
	Maint. Véhic. Auto Op A Voiture particulière	50	
Term PRO	Maint. Mat. Op Mat. Parcs Jardins	10	
	Maint. Véhic. Auto Op C Motocycles	10	
	Maint. Nautique	20	
	Logistique R 2016	24	
	SPVL	32	
	ASSP Op Structures	64	
	Métiers de l'électronique	60	
	Maint. Véhic. Auto Op A Voiture particulière	50	
<b>1060</b>			
Formations générales & technologiques			
2nde GT	STI2D - EE - AC		
1ère GT	S-SVT R2015		
	S-SI		
Term GT	STI2D - EE - AC		
	S-SVT R2016		
	S-SI		

Langues vivantes

Anglais - Arabe - Espagnol

**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
KAWÉNI**

2016/2017				
Lycée de KAWÉNI	<b>Formations professionnelles</b>		<i>Capacité d'accueil</i>	
	ULIS		10	
	CAP 1A	Assist. Tech. Milieux Famil. Collect.		24
		Cuisine / restauration		48
		Petite Enfance		48
	CAP 2A	Assist. Tech. Milieux Famil. Collect.		24
		Cuisine / restauration		48
		Petite Enfance		48
	MC	Cuisine / restauration		12
	2nde PRO	ASSP		32
		ARCU		32
		Restauration		24
		Gestion administration		32
	1ère PRO	ASSP		32
		ARCU		32
		Restauration		24
		Gestion administration		32
	Term PRO	ASSP		32
		ARCU		32
		Restauration		24
		Gestion administration		32
				<b>622</b>
	<b>Formations technologiques</b>			
	2nde Techno	2nde hôtellerie		
	1ère Techn	hôtellerie		
	Term Techno	hôtellerie		
	<b>Formations supérieures</b>			
MAN	Hôtellerie			
BTS1	Hôtellerie			
BTS2	Hôtellerie			

Langues vivantes

Anglais - Espagnol



ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
CHIRONGUI

2016/2017			
Lycée Tani MALANDI de CHIRONGUI	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	CAP 1A	Art. Tech. Bij. Joail. Opt Bij. Joail.	
Constructeur Bois			15
Couvreur			15
Menuisier Fabric. Men. Mob. Agencem			30
Peintre Applic. Revêtement.			15
Plâtrier Plaquiste			15
Signalétique Enseigne & décor			15
Maint. Bât. Collect.			15
CAP 2A	Art. Tech. Bij. Joail. Opt Bij. Joail.		15
	Constructeur Bois		15
	Couvreur		15
	Menuisier Fabric. Men. Mob. Agencem		30
	Peintre Applic. Revêtement.		15
	Plâtrier Plaquiste		15
	Signalétique Enseigne & décor		15
	Maint. Bât. Collect.		15
2nde PRO	Agencem. Espace Architectural		15
	Aménagement Finit. Bât		15
	Art & Mét. Art. Com. Vis. Plur-M		15
	Techn Menuisier Agenceur		15
	Techn construction Bois R 2015		15
1ère PRO	Agencem. Espace Architectural		15
	Aménagement Finit. Bât		15
	Art & Mét. Art. Com. Vis. Plur-M		15
	Techn Menuisier Agenceur		15
	Techn construction Bois R 2016		15
Term PRO	Agencem. Espace Architectural		15
	Aménagement Finit. Bât		15
	Art & Mét. Art. Com. Vis. Plur-M		15
	Techn Menuisier Agenceur		15
	Techn construction Bois R 2017		
			480
Formations générales & technologiques			
2nde GT		ES	
		L	
1ère GT		S	
		STMG	
		STD2A R 2015	
Term GT		ES	
		L	
		S	
		STMG	
		STD2A R 2016	

Langues vivantes

Anglais - Arabe - Espagnol

**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
DEMBÉNI**

2016/2017				
<b>Lycée de DEMBENI</b>	<b>Formations professionnelles</b>		<i>Capacité d'accueil</i>	
	3 <sup>e</sup> prépa pro		24	
	CAP 1A	Métiers de la mode - Vêt Taill.	15	
		Métiers de la mode - Vêt Flou	15	
		Agent de propreté et hygiène	15	
	CAP 2A	Métiers de la mode - Vêt Taill.	15	
		Métiers de la mode - Vêt Flou	15	
		Agent de propreté et hygiène	15	
	2 <sup>nd</sup> e PRO	E.E.E.C.	30	
		S.E.N.	30	
	1 <sup>ère</sup> PRO	E.E.E.C.	30	
		S.E.N.	30	
	Term PRO	E.E.E.C.	30	
		S.E.N.	30	
			<b>294</b>	
	<b>Formations générales &amp; technologiques</b>			
	2 <sup>nd</sup> e GT			
	1 <sup>ère</sup> GT	ES		
L				
S-SVT				
STI2D ITEC				
STI2D SIN				
STL (Biotech)				
ST2S				
Term GT	ES			
	L			
	S-SVT			
	STI2D ITEC			
	STI2D SIN			
	STL (Biotech)			
	ST2S			

**Langues vivantes**

Anglais - Arabe - Espagnol

**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :**

**PETITE TERRE**

2016/2017			
Formations professionnelles		Capacité d'accueil	
CAP 1A	Agent de propreté et hyg	n 2016 - transfert au lycée de Dembéni	
	Agent de sécurité	15	
	Agent de prévention & médiation	15	
	Employé comm multispécialité	15	
CAP 2A	Agent de propreté et hyg	n 2016 - transfert au lycée de Dembéni	
	Agent de sécurité	15	
	Agent de prévention & médiation	15	
	Employé comm multispécialité	15	
2nde PRO	Commerce	32	
	Gestion administration	32	
	Sécurité Prévention	24	
1ère PRO	Commerce	32	
	Gestion administration	32	
	Sécurité Prévention	24	
	ARCU (passerelle)	30	
Term PRO	Commerce	32	
	Gestion administration	32	
	Sécurité Prévention	24	
	ARCU (passerelle)	30	
Lycée de PETITE TERRE	<b>Formations générales &amp; technologiques</b>		
	2nde GT	-----	
	1ère GT	ES	
		L	
		S	
		STMG	
	Term GT	-----	
		ES	
		L	
		S	
STMG (GRH - MARK - Compta)			
<b>Formations supérieures</b>			
BTS1	Comptabilité et Gestion	24	
BTS2	Comptabilité et Gestion	24	
BTS1	Professions immobilières	12	
BTS2	Professions immobilières	16	
BTS1	Banque, conseiller de clientèle R2016	12	
BTS2	Banque, conseiller de clientèle R2017		

Langues vivantes

Anglais - Arabe - Espagnol

ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :

SADA

2016/2017			
Lycée de SADA	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	Lycée de SADA	CAP 1A	Employé vente Pds Equip Courants
Employé Commerc. Multispécial.			32
CAP 2A		Employé vente SP : serv. Client.	32
		Employé vente Pds Equip Courants	32
		Employé Commerc. Multispécial.	32
2nde PRO		Commerce	32
		Vente	32
1ère PRO		Commerce	32
		Vente	32
		Dispositif passerelle	30
Term PRO		Commerce	32
		Vente	32
		Dispositif passerelle	30
			<b>444</b>
Formations générales & technologiques			
2nde GT			
1ère GT		ES	
		L	
		S	
		STMG	
Term GT		ES	
		L	
		S	
		STMG	
Formations supérieures			
BTS1	Management Unités Commerciales	24	
BTS2	Management Unités Commerciales	24	
BTS1	Négociation et Relations Clients	24	
BTS2	Négociation et Relations Clients	24	

Langues vivantes

Anglais - Arabe - Espagnol

ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DU :

NORD

2016/2017			
Lycée du NORD	<b>Formations professionnelles</b>		<i>Capacité d'accueil</i>
	CAP 1A	Employé Commerc. Multispécial.	32
	CAP 2A	Employé Commerc. Multispécial.	32
	2nde PRO	Gestion administration	32
		Transport	32
	1ère PRO	Gestion administration	32
		Transport	32
	Term PRO	Gestion administration	32
		Transport	32
			<b>256</b>
	<b>Formations générales &amp; technologiques</b>		
	2nde GT		
	1ère GT	ES	
		L	
		S	
		STMG	
	Term GT	ES	
		L	
		S	
		STMG	
	<b>Formations supérieures</b>		
	BTS1	Assistant de gestion PME/PMI R2016	24
	BTS2	Assistant de gestion PME/PMI R2017	
	BTS1	Banque, conseiller de clientèle R2016	Transfert à P. Terre
	BTS2	Banque, conseiller de clientèle	16

Langues vivantes

Anglais - Arabe - Espagnol

**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
MAMOUDZOU NORD**

2016/2017			
Lycée de Mamoudzou Nord (zone de Kawéni)	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	2nde PRO	ARCU R2016	32
		Gestion Administration R2016	32
	1ère PRO	ARCU R2016	32
		Gestion Administration R2016	32
	Term PRO	ARCU R2017	
		Gestion Administration R2017	
			<b>128</b>
	Formations générales & technologiques		
	2nde GT	Implantation temporaire aux collèges de Kawéni 2 et Majicavo à la rentrée 2016 jusqu'à la livraison des locaux du lycée en janvier 2017	

**Langues vivantes**

Anglais - Allemand - Arabe - Espagnol

**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :**

**BAMANA**

2016/2017			
Lycée BAMANA de MAMOUDZOU	<b>Formations générales &amp; technologiques</b>		
	2nde GT		
	1ère GT	ES	
		L	
		S	
		STMG	
		STL option sc phys et chimie en laboratoire (R 2016)	
		STI2D SIN (R2016)	
	Term GT	ES	
		L	
		S	
		STMG	
	<b>Formations supérieures</b>		
	CPES		30
	BTS1	Assistant de gestion PME/PMI	24
BTS2	Assistant de gestion PME/PMI	24	
BTS1	Services informatiques aux organisations	16	
BTS2	Services informatiques aux organisations	16	
BTS1	Assistant manager	24	
BTS2	Assistant manager	24	

**Langues vivantes**

Anglais - Allemand - Arabe - Espagnol



**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
COLLEGE DE MTSAMBORO**

2016/2017			
CLG Mtsamboro	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	3 <sup>e</sup> prépa pro	Ouverture R 2016	24
	CAP 1A	Services Hôtelliers	24
	CAP 2A	Services Hôtelliers	24
			<b>72</b>

**ARRÊTÉ DES FORMATIONS DU LYCÉE DE :  
LEA ESPERANCE**

2016/2017			
LEA Espérance	Formations professionnelles		Capacité d'accueil
	CAP 1A	Agent de propreté et d'hygiène	8
	CAP 2A	Agent de propreté et d'hygiène	8
	CAP 1A	Assistant technique en milieu familial et collectif	8
	CAP 2A	Assistant technique en milieu familial et collectif	8
	CAP 1A	Petite Enfance R2016	24
	CAP 2A	Petite Enfance R2017	
			<b>56</b>





Mamoudzou, le 21 juin 2016

Décision n° ...0.43...

### LE VICE-RECTEUR

#### Division de l'Organisation Scolaire

Réf. n° 04/DOS/PJ/RA/2016

Affaire suivie par :

Patricia JAILLET

Téléphone :

02 69 61 95 25

Courriel :

patricia.jaillet@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUZOU

- Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;
- Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Éducation Nationale, notamment les articles
  - L211-2 et suivants relatifs aux compétences de l'Etat
  - L262-1 et suivants relatifs au conseil de l'éducation nationale à Mayotte ;
- Vu le Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu l'avis du Comité Technique Spécial de Mayotte du 16 mars 2016 ;
- Vu l'avis du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte du 25 avril 2016
- Vu l'avis de la Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères du 14 juin 2016

### DECIDE

**Article 1 :** les langues vivantes étrangères proposées dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré de Mayotte à la rentrée 2016 sont les suivantes :

Lycées	LV1/LV2			
	anglais	arabe	allemand	espagnol
BAMANA	X	X	X	X
BANDRELE	X			X
CHIRONGUI	X	X		X
DEMBENI	X	X		X
DZOUMOGNE	X			X
KAHANI	X	X		X
KAWENI	X			X
MAMOUZOU NORD	X	X	X	X
LYC DU NORD	X	X		X
PETITE TERRE	X	X		X
SADA	X	X		X

Collèges	LV1				LV2			
	anglais	arabe	allemand	espagnol	espagnol	allemand	arabe	portugais
BANDRELE	X				X			
BOUENI M'TITI	X	X		X	X		X	
CHICONI	X		X		X	X	X	
DEMBENI	X		X		X	X	X	
DOUJANI	X	X			X		X	
DZOUMOGNE	X	X			X		X	
KANI KELI	X			X	X		X	
KAWENI	X	X		X	X		X	
KAWENI 2	X		X		X	X		X
KOUNGOU	X		X		X	X	X	
KWALE	X		X		X	X		
MAJICAVO	X			X	X			X
M'GOMBANI	X			X	X		X	
MTSAMBORO	X	X		X	X		X	
M'TSANGAMOUJI	X			X	X		X	
OUANGANI	X		X		X	X	X	
PAMANDZI	X				X			
PASSAMAINTY	X	X			X		X	
SADA	X			X	X		X	
TSIMKOURA	X	X		X	X		X	
TSINGONI	X		X		X	X	X	

**Article 2 :** la réforme du collège mise en œuvre à la rentrée 2016 doit permettre la découverte d'autres langues vivantes étrangères telles que le chinois dans le cadre des enseignements de pratique interdisciplinaires (EPI) en fonction des ressources de l'établissement.

**Article 3 :** l'implantation de l'enseignement d'une nouvelle langue vivante étrangère dont la pratique aurait été expérimentée au cours de l'année scolaire 2016/2017 ne pourra être proposée que dans le cadre des opérations annuelles de carte scolaire.

**Article 4 :** le présent arrêté prend effet dès à présent pour la préparation de la rentrée 2016.

